

## Arrêté du 22 octobre 2008

### Relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air

NOR : ECEC0824829A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,  
Vu l'article L. 113-3 du code de la consommation ;  
Vu les articles R. 111-31 à R. 111-36 du code de l'urbanisme ;  
Vu l'arrêté du 16 mai 1967 relatif aux locations saisonnières en meublé ;  
Vu l'arrêté du 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix ;  
Le Conseil national de la consommation consulté,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Préalablement à la conclusion de toute location d'un hébergement en hôtellerie de plein air et sur la base d'un support écrit, le loueur doit communiquer au preneur éventuel les informations contenues dans l'état descriptif ci-dessous au présent arrêté, précisant la description des lieux loués, leur situation dans la localité et les conditions de location.

**Art. 2.** – Par location saisonnière d'un hébergement en hôtellerie de plein air, on entend toute location d'hébergement située dans un camping, notamment les habitations légères de loisirs et les résidences mobiles de loisirs.

**Art. 3.** – Le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 2008  
Pour la ministre et par délégation,  
*Le chef de service,*  
F. AMAND

## Etat descriptif du mobil-home et conditions de location

### 1. Renseignements administratifs

Nom et adresse du camping : LE MARINTAN 1 rue de la provalière 73140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE  
SARL AVENIR Capital de 6000 € RCS Chambéry 832 613 202

N° de téléphone : 04 79 59 16 91

Adresse mél : [info@le-marintan.com](mailto:info@le-marintan.com)

Site internet : [www.le-marintan.com](http://www.le-marintan.com)

Dates d'ouverture :

- A l'année pour les hébergements locatifs type chalet mobil home.
- Du 20 mai au 30 septembre pour les emplacements nus (horaires susceptibles de varier selon la météo)

Heures d'arrivée et de départ : 16h00 / 11h00

Catégorie : Classement en cours

Classement : tourisme pour 38 emplacements

Numéro et date de l'arrêté préfectoral de classement : En cours de reclassement

Numéro SIRET : 832 613 202

## 2. Renseignements généraux

### Situation géographique du camping



Distance des cours d'eau les plus proches : L' Arc 160 mètres

Distance de la ville et du village le plus proche : ville de Saint-jean-de-maurienne 15 km et village de Saint-Michel-de-maurienne sur place

Distance de la gare SNCF la plus proche : Valloire/ Saint Michel de Maurienne 900 mètres

Distance du magasin d'alimentation le plus proche : CARREFOUR MARKET SAINT MICHEL DE MAURIENNE 900 mètres

- Environnement

Caractéristiques locales remarquables : Col du Télégraphe et du Galibier

Inconvénients de voisinage : aucuns

- Informations pratiques. –

Equipements communs situés sur le camping :

- Lavage du linge : sur demande à la réception (4 € par machine)
- Salle de repassage : planche et fer à repasser
- Piscine : intercommunale payante (950 m.)
- Aire de jeux pour les enfants : oui
- Autres équipements et services : pétanque, wifi a la réception, billard, baby-foot, jeux de fléchettes vente de cartes postales, de boissons, de glaces, dépôt de boulangerie, recharge d'appareils électriques (téléphones, tablettes, ordinateurs portables...), remise en glace de pain de glace.

### 3. Descriptif de l'hébergement

#### Illustration du plan de l'hébergement à l'échelle

#### 3.1 Type d'hébergement

Type d'hébergement : CHALET Mobil-home

Ancienneté de l'hébergement : 2006

Superficie de l'hébergement (hors terrasse) :

34 Capacité maximale en nombre de

personnes : 6 L'hébergement est accessible

aux handicapés : non

L'Hébergement accepte les animaux

domestiques : oui Chauffage : électrique par radiateurs muraux

Cuisine : plaques de cuisson électriques 2 feux

#### 3.2 Descriptif et inventaire

Coin cuisine et salle à manger avec canapé clic-clac, deux chambres avec étagères pouvant accueillir chacune deux personnes. Salle de douche avec lavabo, WC séparé.

##### 3.2.1 Espace de vie

La cuisine / salle à manger comporte une table avec des chaises, un téléviseur avec télécommande, un tapis d'entrée. Le mobilier comporte un meuble de rangements, et un plan de travail avec évier, de deux plaques électriques. L'électroménager est composé d'un frigidaire avec un compartiment fraiseur, d'un

micro-ondes avec son plateau tournant en verre, sa cloche et sa grille, d'une cafetière avec filtre permanent et verseuse, d'une bouilloire. L'équipement de vaisselle est inscrit sur l'inventaire ci-joint.

### 3.2.2 Espace sanitaires

La salle d'eau comporte un meuble avec vasque encastrée et sa robinetterie, un W.C séparé, une douche, un radiateur, un miroir avec éclairage et deux prises électriques, un tapis de douche, une poubelle, un dérouleur à papier toilette et une brosse à W.C.

### 3.2.3 Espace couchage

L'espace couchage offre :

- ✓ une première chambre comprenant un lit double (140 X 190), couette, sous-taies et oreillers (possibilité de location du linge de literie), un plafonnier, deux appliques, une penderie, une tringle recevant un rideau.
- ✓ une deuxième chambre comprenant deux lits simples (80 X 190) avec couettes, sous-taies et oreillers (possibilité de location du linge de literie), un plafonnier, deux appliques, une tringle recevant un rideau.

### 3.2.4 Espace extérieur

Une table d'extérieure et 6 chaises plastiques.

## 4. Tarifs et modalités des locations

Le prix de la location pour la période considérée est de .....

○ Option en sus possibles :

- Location de linge de lit : 7 euro par kit      Nombre souhaité: .....
- Lit(s) fait(s) à l'arrivée : 10 € par lit      Nombre souhaité :.....
- Location kit serviettes : 4 € par kit      Nombre souhaité :.....
- Petits-déjeuner(s) buffet à la réception : 9 €/jr/adultes 6€/enfant  
(nombre et jours à préciser lors de votre enregistrement à l'arrivée).

L'accessibilité se fait à partir de 16h00. Les clients doivent libérer le locatif avant 11h00.

Frais de réservation et assurance annulation : aucun.

Un versement de 25 % d'arrhes ou une empreinte de carte bancaire valide est nécessaire pour la réservation.

Annulation sans frais jusqu'à 7 jours avant votre arrivée.

Une copie de la carte d'identité sera archivée ainsi qu'un dépôt de garantie de .....€ sera réclamé et restitué en fin de séjour.

Les taxes de séjour sont en supplément (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, montant sur la commune de Saint-michel de Maurienne non connu à ce jour).

L'assurance annulation n'est pas proposé par l'établissement, il revient au preneur d'y souscrire de ses propres moyens s'il le souhaite.

L'assurance responsabilité civile est obligatoire afin de séjourner dans notre camping.

Restrictions diverses : Interdiction de fumer dans le mobil-home, Interdiction d'installer un hébergement supplémentaire.

## 5. Règles de fonctionnement

### 5.1 A votre arrivée sur le camping

Il vous ait demandé de remplir les formalités administratives et de régler par avance votre séjour. Un état type descriptif des locations et leurs conditions est disponible à la réception du camping ainsi qu'à l'intérieur du mobil-home.

### 5.2 Lors de la réception

Il est de votre responsabilité de faire un état des lieux lors de votre installation à l'aide de la fiche d'inventaire. Toute remarque relative à ce dernier est à informer à la réception dans l'heure qui suit la remise des clés. Toute contestation lors de votre départ ne pourra être prise en compte.

### 5.3 Pendant votre séjour

Tout dysfonctionnement est à signaler à la réception. Il est interdit de fumer à l'intérieur de ce dernier.

### 5.4 Lors de votre départ

Un état des lieux sera effectué avec un responsable du camping ; tout objet manquant ou détérioré vous sera facturé (fiche « prix du mobilier »). Vous devrez rendre le mobil-home dans le même état qu'il vous a été confié, c'est-à-dire propre sauf si vous avez souscrit à l'option ménage de fin de séjour.

### 5.5 Divers

Tout séjour entamé est dû en totalité. Chaque réservation est accompagnée d'un chèque de 25 % d'arrhes ou bien d'un numéro de carte bancaire afin que le camping effectue une préautorisation. Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant la date prévue de l'arrivée, 100 % du montant de la première nuit est facturé.

Un dépôt de garantie de ..... € est demandé à l'arrivée, il n'est pas encaissé et est restitué à la fin du séjour si aucun dommage n'est constaté. Dans le cas contraire, celui-ci servira à payer les dégâts recensés.